

Avantages de toute nature - exercice d'imposition 2026

Fourniture gratuite de chauffage *1

• au personnel de direction et aux dirigeants d'entreprise	2.500 EUR par an
• aux autres bénéficiaires	1.130 EUR par an

Fourniture gratuite d'électricité utilisée à des fins autres que le chauffage *1

• au personnel de direction et aux dirigeants d'entreprise	1.250 EUR par an
• aux autres bénéficiaires	560 EUR par an

Mise à disposition gratuite de domestiques, jardiniers, chauffeurs, ...

• par personne occupée à temps plein	5.950 EUR par an
--------------------------------------	------------------

Mise à disposition gratuite de biens immobiliers appartenant à une personne morale

• non bâtis	RC indexé x 100/90
• bâtis	
– nouvelle formule effective à partir du 01.01.2019	RC indexé x 100/60 x 2
– immeubles meublés	montant susmentionné + 2/3

Mise à disposition gratuite de PC, ordinateur portable, internet, smartphone, abonnement, ...

• PC fixe ou ordinateur portable (et périphériques)	72 EUR par an
• Internet fixe ou mobile (abonnement et connexion)	60 EUR par an
• Tablette (par.ex. iPad), smartphone ou gsm	36 EUR par an
• Abonnement téléphonique fixe ou mobile	48 EUR par an

*1 L'évaluation forfaitaire n'est applicable que si la personne qui accorde l'avantage chauffage et/ou électricité met également à disposition le bien immobilier pour lequel l'avantage est accordé

Avantage de toute nature - utilisation d'un véhicule à des fins personnelles

ATN = prix catalogue x émission de CO2 x 6/7 x taux d'amortissement* (min. 1.650 EUR) Revenus 2025

Prix catalogue		Etat neuf: valeur facturée TVA, options, réductions comprises	
Voitures d'occasion: prix catalogue à l'état neuf lors d'une vente à un particulier, TVA, options, réductions comprises			
Emission CO2	Diesel	5,50 %	+ 0,1 % par gramme émission de CO2 > 59
			- 0,1 % par gramme émission de CO2 < 59
	Essence	5,50 %	+ 0,1 % par gramme émission de CO2 > 71
			- 0,1 % par gramme émission de CO2 < 71
Minimum	4 %		
Maximum	18 %		

*Correction en fonction de l'âge du véhicule: par période de 12 mois la valeur catalogue diminue de 6 % (un mois commencé compte pour un mois complet). Ce pourcentage ne peut jamais être inférieur à 70 %.

Pourcentage des intérêts notionnels

Grandes sociétés

À partir de l'EI 2024: supprimé

PME

À partir de l'EI 2024: supprimé

Taux d'intérêt maximal sur avances

Le taux d'intérêt des IFM de novembre 2024 pour les prêts accordés aux sociétés **non financières jusqu'à 1.000.000 EUR** avec un taux variable et un taux initial d'un an maximum = 4,58 %

Ce taux d'intérêt de référence détermine le taux d'intérêt maximal des avances (par exemple, compte courant) de certaines **personnes physiques à leur société ou des prêts ou avances entre sociétés ailiées. Par conséquent, la rémunération maximale pour les intérêts concernant 2025 est de 7,08 %**

Déduction TVA voitures personnelles et ATN

• **Méthode 1:** utilisation profession. réelle

• **Méthode 2:** formule sémi-forfaitaire

% privé:
((distance domicile-lieu de travail x 2 x 200 jours ouvrables) + 6000 km) x 100 / **distance totale parcourue par le véhicule** au cours d'une année civile

% professionnel:

100 % - % privé

• **Méthode 3:** forfait général de 35 %

Tolérance administrative: un taux forfaitaire de 50 % peut être appliqué aux représentants commerciaux si la méthode 3 n'est pas retenue.

Rémunération minimum d'un administrateur personne physique
Pour l'exercice d'imposition 2025: 45.000 EUR
Pour l'exercice d'imposition 2024: 45.000 EUR

Indice des prix à la consommation (base 2004 = 100)		
2024	Indice santé*	Indice normal
Janvier	157,23	159,22
Février	158,15	160,36
Mars	159,11	161,24
Avril	158,03	160,47
Mai	158,72	161,05
Juin	159,32	161,41
Juillet	160,43	162,56
Août	160,55	162,56
Septembre	159,91	161,75
Octobre	160,58	162,53
Novembre	160,89	162,80
Décembre	161,51	163,45
* à utiliser pour l'indexation des loyers, salaires, et allocations sociales.		

Cours de change indicatifs au 29.12.2025 cours indicatifs de l'euro)					
Pays	Code devise	1 EUR =	Pays	Code devise	1 EUR =
Australie	AUD	1,6772	Nouv.-Zélande	NZD	1,8532
Belgique	EUR	1,0000	Pologne	PLN	4,275
Bulgarie	BGN	1,9558	Roumanie	RON	4,9743
Canada	CAD	1,4948	Tchéquie	CZK	25,185
Danemark	DKK	7,4578	Turquie	TRY	36,7372
Hongrie	HUF	411,35	États-Unis	USD	1,0389
Hong Kong	HKD	8,0686	Royaume-Uni	GBP	0,82918
Japon	JPY	163,06	Afrique du Sud	ZAR	19,6188
Norvège	NOK	11,795	Suède	SEK	11,459
			Suisse	CHF	0,9412

Baromètre financier
Consultez chaque mois le Baromètre Financier sur notre site internet

Indice ABEX	
Année	Indice
Novembre 2024	1048
Mai 2024	1048
Novembre 2023	1041
Mai 2023	1032
Novembre 2022	1004
Mai 2022	954
Novembre 2021	906
Mai 2021	878
Novembre 2020	858
Mai 2020	847
Novembre 2019	833
Mai 2019	819
Novembre 2018	809
Mai 2018	789
Novembre 2017	775
Mai 2017	767
Source: Association belge des experts – www.abex.be	

Taux d'intérêt légaux - retard de paiement	
2025	Base annuelle
Impôt des sociétés, impôt des personnes physiques, précompte mobilier et précompte professionnel*	4 %
Précompte immobilier:	
• région flamande	4 %
• région bruxelloise et région wallonne	4 %
Intérêts judiciaires:	
• transactions commerciales (premier semestre 2025)	11,5 %
• transactions civiles et transactions autres que commerciales	4,5 %
TVA	8 %
* En fonction de l'évolution du taux OLO	